

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

Procédure restreinte internationale - Préqualification

N°AMI/001/2026/DG/DPA/BOAD

REPONSES AUX QUESTIONS (2^{ème} série)

N°	QUESTION POSEE	REPONSE DE LA BANQUE
1	<p>Étendue exacte de la mission : pourriez-vous préciser si la mission inclut également les études techniques spécialisées (structure, MEP, sécurité incendie, ICT, efficacité énergétique), ou si celles-ci feront l'objet de contrats séparés ?</p>	<p>La prestation demandée étant une mission complète de maîtrise d'œuvre, elle couvrira l'ensemble des prestations de conception, d'études techniques et de suivi des travaux nécessaires à la réalisation du projet. Les compétences requises comprendront notamment l'architecture, les structures, les fluides, l'électricité, les courants faibles, la sécurité incendie, les systèmes informatiques et de télécommunications ainsi que les aspects liés à la performance énergétique et environnementale du bâtiment. Les détails complémentaires de l'étendue des prestations seront précisés dans les TDR de la seconde phase de la procédure.</p>
	<p>Niveau de détail attendu à cette étape : à ce stade de préqualification, confirmez-vous qu'aucune note méthodologique, proposition conceptuelle ou approche technique détaillée n'est requise, en dehors du formulaire standard et des justificatifs demandés ?</p>	<p>Oui</p>
	<p>Critère d'expérience comparable : concernant les références de projets comparables (>14 000 m²), pourriez-vous confirmer si des projets hospitaliers, institutionnels ou complexes techniques de haute spécialisation sont recevables, même s'ils ne relèvent pas strictement du secteur tertiaire ?</p>	<p>Oui</p>
	<p>Association locale obligatoire : pouvez-vous préciser le niveau minimal d'implication attendu pour l'architecte togolais associé (mandataire, co-traitant ou simple partenaire local) ?</p>	<p>L'association d'un architecte togolais vise à se conformer aux textes de l'Ordre National des Architectes du Togo (ONAT). Par conséquent l'architecte togolais doit être associé en qualité de membre du groupement et non un sous-traitant. Toutefois, il doit disposer des habilitations professionnelles requises pour exercer au Togo, en particulier, être inscrit à l'ordre des architectes.</p>



	Documents financiers : pour les candidats internationaux, les états financiers audités et certifiés dans leur pays d'origine sont-ils acceptés sans formalités complémentaires ?	Oui
	Langue des pièces justificatives : les documents administratifs et attestations d'exécution peuvent-ils être soumis en anglais avec traduction simple, ou une traduction certifiée en français est-elle obligatoire ?	Les documents administratifs et attestations d'exécution en anglais doivent être accompagner d'une traduction certifiée en français.
2	Pourriez-vous nous confirmer si les attestations de bonne fin d'exécution sont obligatoires pour chacun des projets présentés dans notre dossier de candidature, ou s'il est possible, de les remplacer par une déclaration sur l'honneur attestant de la bonne exécution des prestations concernées ?	A défaut des attestations de bonne fin d'exécution, les candidats peuvent fournir, lors du dépôt de leur candidature, une déclaration sur l'honneur attestant la bonne exécution des prestations concernées. Toutefois, les attestations de bonne fin d'exécution devront obligatoirement être produites par les candidats retenus avant l'arrêt définitif de la liste restreinte.
	Dans l'hypothèse où ces attestations seraient impérativement requises, nous souhaiterions savoir s'il serait envisageable d'accorder un délai supplémentaire pour la remise de notre candidature, afin de nous permettre de réunir l'ensemble des attestations auprès de nos différents maîtres d'ouvrage.	La date d'envoi des dossiers, fixée au 30 juin 2026 à 12 heures ne sera pas prolongée.

Lomé, le 29 juin 2026

